



**MARCHÉS PUBLICS**  
**MARCHÉ DE TRAVAUX**  
**« TRAVAUX DE GYROBROYAGE »**

**CAHIER DES CHARGES**

INDICATIONS GÉNÉRALES – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Monsieur Daniel CRÉOFF, Président</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP. 27</b>	Code postal – Ville : <b>29 590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02 98 68 81 71</b> <b>02 98 81 16 36</b>	Dossier suivi par : <b>H. COROLLER ; M-J LEZENVEN</b>
Télécopieur : <b>02 98 81 90 08</b>	Adresses de courrier électronique : <b>harmonie.coroller@pnr-armorique.fr</b> <b>marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr</b>

## ARTICLE 2 : OBJET – CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

### A. Type / forme du marché :

- Marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, décomposé en 2 tranches (ferme et conditionnelle).
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux.

### B. Objet du marché :

- Dans le cadre de l'appel à projet national B « Restauration de milieux naturels » de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, PNRA/Bretagne vivante SEPNEB « Restauration de landes désenrésinées dans les monts d'Arrée »
- Site : Domaine de Menez Meur – 29 460 HANVEC
- Une visite du site s'impose avant la remise des offres. Les candidats pourront prendre contact avec le domaine de Menez Meur auprès d'Harmonie Coroller.
- Objectif des travaux : Restauration de parcelles par girobroyage dans une dynamique expérimentale (avec exportation des broyats ou non).

### C. Caractéristiques :

## CONTEXTE DES TRAVAUX

Le domaine de Menez Meur, Espace naturel sensible du Département du Finistère présente un ensemble de landes sèches à humides, surmontées par des crêtes schisteuses, ayant des intérêts aussi bien écologique que historique et paysager.

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Parc naturel régional d'Armorique, en partenariat avec Bretagne Vivante – SEPNEB, a répondu à l'appel à projet du MEDDE « restauration de landes désenrésinées dans les monts d'Arrée ».

Dans un premier temps, des travaux de déboisements ont été mis en place. Après développement spontané de la végétation pendant plusieurs années, certaines parcelles nécessitent aujourd'hui un girobroyage important, notamment en milieux humides. Cette opération est nécessaire pour recouvrir une végétation de landes et retrouver ainsi des paysages ouverts typiques des monts d'Arrée. Le girobroyage est proposé sur une surface de 8,2 ha, répartis sur 5 îlots de configurations variables dans le domaine de Menez Meur.

A noter que la végétation spontanée est parfois dense, de hauteur pouvant aller jusqu'à 1,80m et avec des ligneux de diamètre pouvant atteindre 15 cm max. Les parcelles sont de manière générale caillouteuses et peuvent contenir ponctuellement des rochers (certains étant balisés) ou rémanents d'exploitation forestière.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX ATTENDUS

(cf. plan joint en annexe)

### **Tranche ferme :**

- «**Îlot 1** » **Restauration de parcelle par gyrobroyage avec exportation, pouvant être humide.**  
Parcelle de 1.35 ha
- «**Îlot 2** » **Restauration de parcelle par gyrobroyage sans exportation.**  
**Option à proposer : gyrobroyage avec exportation.**  
Parcelle de 3.45 ha
- «**Îlot 3** » **Restauration de parcelle par gyrobroyage sans exportation.**  
Parcelle de 0.06 ha
- «**Îlot 4** » **Restauration de parcelle par gyrobroyage sans exportation.**  
Parcelle de 0.15 ha

### **Tranche conditionnelle :**

- «**Îlot 5** » **Restauration de parcelle par gyrobroyage de lande sans exportation, dans contexte de pinède éclaircie (partie boisée de l'îlot).**  
Parcelle de 3,19 ha  
La tranche conditionnelle pourra être affermie pour la fin décembre 2014.

## REMARQUES GENERALES

Chaque proposition technique devra faire l'objet d'un devis détaillé, avec précision du coût à l'hectare.

Les travaux devront impérativement être achevés pour fin mars 2015.

La période des travaux est imposée par le maître d'ouvrage dans la période du 15 septembre au 15 mars 2015, afin de limiter le dérangement de la faune (avifaune notamment).

Lors de la préparation du chantier, un état des lieux sera réalisé avec le candidat retenu.

Pour l'ensemble des travaux, il sera exigé de l'entrepreneur :

- la parfaite qualité de la mise en œuvre,
- la parfaite finition du chantier,
- le respect du milieu naturel : des préconisations sont à prendre pour ne pas détériorer la flore (circulation des engins sur les chemins d'exploitation...).

En cas d'intempérie prolongée, le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux temporairement.

## **ARTICLE 3 : CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ**

### **A. Forme du marché :**

Le marché est un marché de travaux, traité à prix ferme.

Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

### **B. Durée du marché :**

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 6 mois à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la mission.

Le calendrier de réalisation des travaux est le suivant :

- Octobre 2014 : engagement des travaux (selon les conditions météorologiques) ;
- Fin mars 2015 : fin impérative des travaux.

### **C. Critères d'attribution :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- |                          |      |
|--------------------------|------|
| 1. Coût de la prestation | 60 % |
| 2. Valeur technique      | 40 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

### **D. Documents contractuels :**

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes, énumérées par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis détaillé ;
- Une présentation de l'entreprise incluant entre autres ses références ainsi que les moyens mis en œuvre à la réalisation des travaux ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Le présent cahier des charges ;
- Le règlement de consultation.

### **E. Modalités de paiement :**

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié à Daoulas.

### **F. Pénalités :**

- Pénalités de retard : application des dispositions de l'article 20.1 du CCAG Travaux
- Pénalités pour dégradations : en cas de non-respect des obligations prévues au marché, l'entrepreneur reçoit un avertissement du maître d'ouvrage lui indiquant les points précis de l'infraction et le délai pour y remédier. En cas de non application des prescriptions du maître d'ouvrage, il devra s'acquitter d'une pénalité forfaitaire de 1000 TTC.

**G. Litige:**

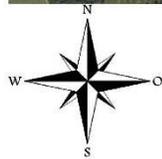
En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

À \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

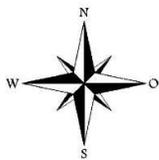
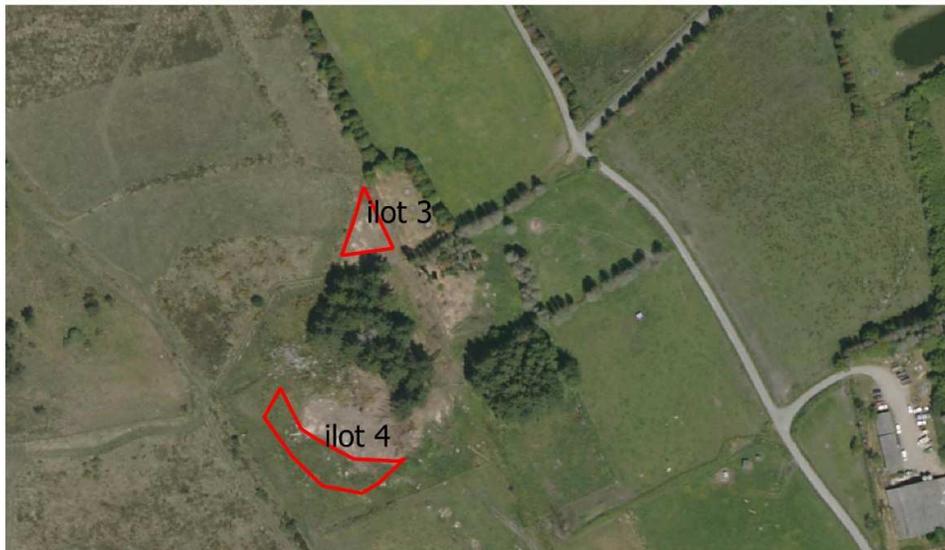
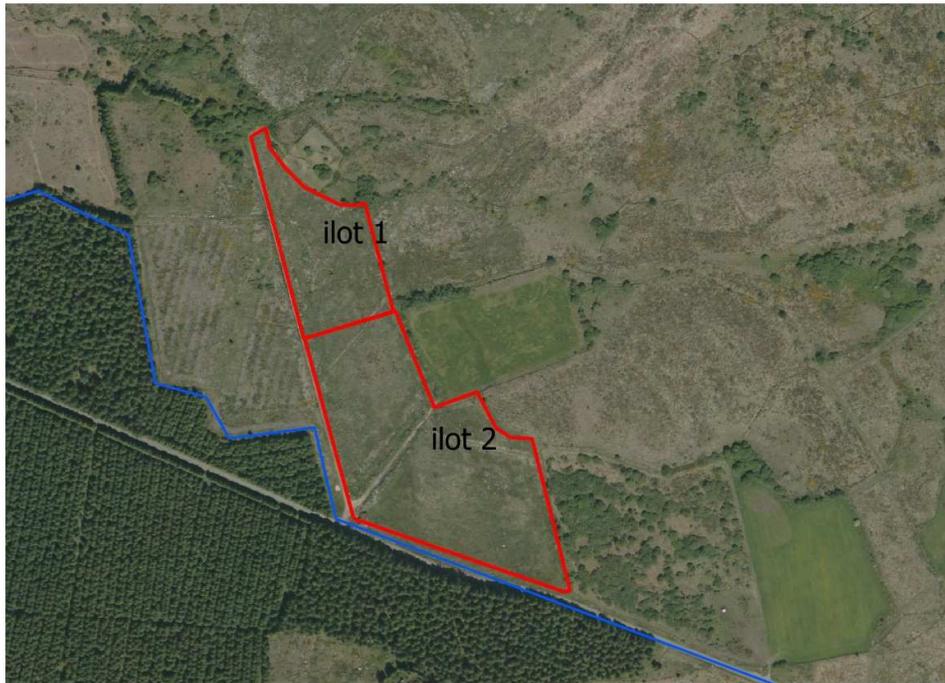
**ANNEXE : PLANS**

**Situation géographique des îlots :**



- localisation des travaux SNB
- domaine\_menez\_meur

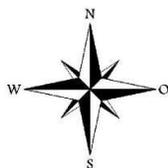
**Ilots concernés par les travaux – tranche ferme.**



### Légende

-  Menez Meur
-  localisation des travaux SNB copier
-  parcellaire

**Ilot concerné par les travaux – tranche conditionnelle.**



-  localisation des travaux SNB
-  domaine\_menez\_meur